

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 277-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1217

Déposée le: 25.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Müller (Bern, PLR) (porte-parole)

Sommer (Wynigen, PLR)

Cosignataires: 8

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Haro sur les graffitis sur les bâtiments scolaires

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires afin de faire disparaître rapidement les graffitis et autres gribouillis illégaux des bâtiments et équipements scolaires cantonaux (p. ex. écoles moyennes, écoles professionnelles et hautes écoles mais aussi installations sportives). Si d'autres barbouillages devaient apparaître, il faudrait les effacer sous trois jours.

Développement:

Les établissements de formation et les salles de sport sont souvent la cible d'attaques de tagueurs. Tous ces gribouillages font vraiment tache sale, sans compter qu'une dégradation en appelle une autre. Ces graffitis donnent une fausse idée de normalité ou de tolérance mal comprise. A ma grande surprise, il peut s'écouler des mois ou des années avant qu'ils ne soient effacés. Lorsqu'ils sont enlevés à l'occasion d'une rénovation complète, de nouveaux réapparaissent peu de temps après.

Comme chacun sait, enlever immédiatement les graffitis permet de s'en débarrasser rapidement localement. Il n'est pas nécessaire de se lancer dans une rénovation soignée, un simple coup de pinceau suffit. Par contre, ne pas les effacer fait à leurs auteurs l'effet d'une récompense et stimule même leur « créativité ». D'expérience, si l'on réagit immédiatement deux ou trois fois, les barbouillages ne réapparaissent plus à cet endroit-là.

La ville de Berne a instauré un tel régime dans ses écoles avec pour résultat la disparition des graffitis de leurs murs.